Image not found or type unknown

Vice caché sur véhicule acheté depuis 3 jours auprès d'un particu

Par **Berenger35**, le **24/02/2010** à **02:16**

Bonjour à tous,

J'ai acheté samedi dune automobile d'août 1998 totalisant 110 000 Kms première main auprès d'un particulier. La voiture sortait de la révision (facture 109 250 Kms du 9/02/2009) avec changement des disques et plaquettes avant. La voiture a toujours été entretenue en concession (je possède toutes les factures remises par le vendeur). Depuis cette révision, le véhicule a été stocké dans un garage jusqu'à la vente.

Après l'avoir vu sur une annonce internet, et avoir pris contact avec le vendeur par téléphone pour avoir des renseignements précis, je me suis donc rendue à 950 Kms de mon domicile chez ce particulier. La voiture était très propre et effectivement semblait être très bien entretenue. Nous avons donc fait les papiers, j'ai essayé le véhicule (avec un temps d'adaptation car voiture très différente du véhicule précédent pensais-je) et je suis partie avec la voiture. Tout allait très bien mais au fur et à mesure des kilomètres, j'ai trouvé que la boite de vitesse accrochait anormalement (le moteur était bien chaud donc plus de raison que le véhicule réagisse de la sorte). J'ai donc laissé la voiture à mon amie pendant quelques kilomètres qui a constaté le même problème.

Arrivé à mon domicile, j'ai donc contrôlé l'ensemble des factures fournies et ais constaté qu'une vidange de boite de vitesse avait été faite par le concessionnaire à 70000 Kms, bien que non conseillée par la marque de cette voiture.

Je me suis donc rendu à mon garage habituel pour qu'un professionnel contrôle le problème de boite de vitesse. Bilan plutôt négatif pour une voiture sortant de révision VW (le 9/02/10).

Le bouchon du trou au dessus de l'embrayage était débouché (du coup embrayage un peu rouillé), les vis du haut moteur étaient toutes desserrées (huile sur le moteur mais il aurait fallu que je retire les protections plastiques pour les voir, ce que je n'ai pas fait au moment de l'achat) et enfin suintement au niveau du carter de boite de vitesse (elle sera donc à changer ou à réparer comme prévu et le meccano m'a conseillé de le faire avant que cela ne casse définitivement). Le devis (que j'aurais demain) devrait s'élever aux alentours de 1500 € (j'ai payé le véhicule au prix de la côte classique soit 4100 €).

Bénéficiant de l'assistance juridique de mon assurance, que puis-je faire sachant que l'achat date de samedi 20 février (de 4 jours) ???

Dans l'attente de vous lire,

Bérenger

Par **razor2**, le **24/02/2010** à **08:56**

Bonjour,

Il faut que vous apportiez la preuve de l'existence d'un vice caché. Pas sur qu'une boîte de vitesse défaillante sur un véhicule de 12 ans soit considérée comme un vice caché.
Il faudrait faire quoiqu'il se passe expertiser la voiture à vos frais en convoquant à cette expertise deux à trois semaines avant le vendeur en LRAR. Vous pouvez dans un premier temps prendre contact avec lui pour tenter un arrangement amiable. Au final, si le rapport d'expertise vous est favorable mais que l'arrangement amiable n'est pas possible, il faudra aller déposer un recours au Tribunal d'Instance pour vices cachés contre ce vendeur, procédure longue, très longue...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés